

**REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 23/2020**

**Séance du 10 juillet 2020**

**OBJET : Examen du compte administratif 2019.**

Nombre de membres : **11**  
Afférents au conseil : **11**  
En exercice : **11**

Date de la convocation : 03/07/2020  
Date d'affichage : 03/07/2020  
Ayant délibéré : 8      Votés Pour : 8  
Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame MURRUCCIU Karine a été élue secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	Monsieur BRANDIZI Pierre
M. POLI Jean-Baptiste	<b>Etaient absents</b>
M. BRUNETTI Alain	Mme GUIQUET Sandra
M. MARTINO Enzo	
M. FOATELLI Jean-Claude	
M. CASALTA Jean-Philippe	
M. BASTIANELLI Francis	
M. VANNI Alain	
Mme MURRUCCIU Karine	

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21.
- **Vu** l'article L 1612-12, modifié par la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 – art 1 (V), du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.
- **Vu** le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Comptable.

**LE RESULTAT COMPTABLE :**

<b>Libellé</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Titres de recettes émis	348 914,55	459 175,59	808 090,14
Mandats émis	257 192,23	352 684,75	609 876,98
<b>= Solde d'exécution</b>	<b>91 722,32</b>	<b>106 490,84</b>	<b>198 213,16</b>

Le résultat comptable présente un excédent de 198 213,16 euros.

**LE RESULTAT DE CLÔTURE ET LE RESULTAT FINAL :**

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année et les résultats de l'année précédente avant les restes à réaliser.

Le résultat final ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

<b>Libellé</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Solde d'exécution 2019	91 722,32	106 490,84	198 213,16
+ Résultat reporté de 2018	- 78 431,62	126 687,88	48 256,26
<b>= Résultat de clôture</b>	<b>13 290,70</b>	<b>233 178,72</b>	<b>246 469,42</b>
<b>+ Restes à réaliser</b>			
<b>recettes</b>	<b>8 525</b>		
<b>dépenses</b>	<b>46 612,18</b>		
<b>= Résultat final</b>	<b>- 24 796,48</b>	<b>233 178,72</b>	<b>208 382,24</b>

Le résultat de clôture s'établit donc en un excédent de la section d'investissement de 13 290,70 € (dont le résultat reporté de 2018) et un excédent de la section de fonctionnement de 233 178,72 € (dont le résultat reporté de 2018) d'où un total de 246 469,42 €.

Concernant les restes à réaliser de la section d'investissement, il convient de souligner qu'ils correspondent :

- En recettes : 8 525 € à des subventions obtenues mais non encaissées.
- En dépenses : 46 612,18 € à des dépenses engagées mais non mandatées à la fin de l'exercice, à reporter sur l'exercice 2020.

**Le résultat final**, qui correspond à la somme de l'excédent de la section de fonctionnement et de l'excédent de la section d'investissement (dont le solde des restes à réaliser), s'élève à 208 382,24 €.

**Monsieur le Maire sort de la salle afin que l'assemblée procède au vote du compte administratif.**

Le Conseil Municipal :

- Après avoir examiné le compte administratif.
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
- Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

Et après en avoir délibéré :

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit : 46 612,18 € en dépenses d'investissement et 8 525 € en recettes d'investissement.
- **Arrête** les résultats du compte administratif 2019 tels que résumés ci-après : un excédent de fonctionnement de 233 178,72 €, un déficit de la section d'investissement de 27 796,48 €, soit un excédent total de 208 382,24 €.

**Le compte administratif est approuvé et voté.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 10/07/2020

Le Maire

Jean-Luc MILLO

